

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 29

Présents : 20  
Représentés : 1

Qui ont pris part à la délibération : 21

Date de la convocation : 20/01/2020

Date d'affichage : 29/01/2020

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du MARDI 04 FEVRIER 2020**

L'an deux mille vingt et le quatre février à 19h30 heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE Maire,

**PRESENTS** : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDE - Christelle DUVERNET - Gaëtan MULLER - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Malika OUAREZKI - Erwan DE KERSAINTGILLY -

**POUVOIR** : Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

**ABSENTS** : Rémy FÉLIX - Monique LEBLANC - Sébastien MACREZ - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Manuel REQUIN -

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

L'article 34 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la commune ou de l'établissement public.

Il appartient au Conseil municipal, compte tenu des nécessités de service, de modifier le tableau des emplois.

La commune de Cogolin, afin de permettre une meilleure organisation et un bon fonctionnement des services, en adéquation avec les avancements de grade des agents, souhaite créer :

- 2 postes de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
- 4 postes d'agents de maîtrise.

**N° 2020/007**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Envoyé en préfecture le 07/02/2020

Reçu en préfecture le 07/02/2020

Affiché le

10 FEV. 2020 N° 2020/118

ID : 083-218300424-20200204-DCM2020\_007-DE

CM du 04/02/2020

N° 2020/007

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- CRÉE :
  - 2 postes de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - 4 postes d'agents de maîtrise.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,



Marc Etienne LANSADE